

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 11 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
05 février 2026

Date de publication  
sur le site internet de  
la ville,  
19 février 2026

Date de signature,  
26 février 2026

Nombre de conseillers,  
En exercice 29  
Présents 27  
Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-010	Convention Défense Extérieure Contre l'Incendie [REDACTED] Hameau du Perroy
------------	--

Monsieur le Maire expose :

La défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I) est une compétence communale. Quelques secteurs ne bénéficient pas encore de cette protection.

Certains hameaux isolés ne disposent pas d'une desserte suffisante par le réseau d'adduction d'eau potable : la création de réserves, enterrées ou aériennes, est donc à envisager.

Tel est le cas au hameau « Le Perroy » à Rançon.

L'alternative ici est d'utiliser, pour ce service public, une réserve privée.

Dans le cas présent, une mare de 105 m3, avec une réserve permanente de 30 m3 a minima sera créée dans le cadre du permis de construire N° 7616425L0015 en cours d'instruction :

323 route de Rançon – commune déléguée de SAINT WANDRILLE RANCON – Rives-en-Seine

Emplacement : parcelle AP206

Coordonnées GPS de la prise d'eau en limite du domaine public (à affiner après travaux) :

Latitude: 49.550113 Longitude: 0.755044

Objet de la convention :

██████████ propose à la commune la mise à disposition de l'ouvrage pour sécuriser la majeure partie du hameau du Perroy.

En contrepartie, la commune prendrait en charge le financement de l'opération s'élevant à 20 530 €, excepté les terrassements, l'évacuation des terres, le sablage du fond du bassin, l'ouverture de la tranchée son sablage avant pose de la canalisation de pompage. Ceux-ci seraient réalisés par le propriétaire.

La commune s'engage à réparer les dégradations engendrées uniquement par les interventions du SDIS ou de ses propres agents. Les dégradations volontaires ou involontaires autres devront être couvertes par un contrat d'assurance à charge du propriétaire.

La convention, d'une durée initiale de 10 ans, est renouvelée par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention qui définit les conditions de financement, d'entretien et d'utilisation de la réserve incendie
- À créer au n° 323 route du Perroy à Rives-en-Seine;
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer ██████████

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

*Bastien Coriton*  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*  
Didier BOQUET